

Note de présentation

Compte Financier Unique 2021

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2020 et à compter de 2021, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2021 de la ville de Guérande qui sera projetée en Conseil Municipal au cours de sa séance du 6 avril 2022.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invitée à approuver la gestion 2021 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Guérande.

1. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2021

- *Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2021 s'élève à **22 323 096.77 €**

- *Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistrées en 2021 s'élève à **19 264 714.33 €**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2021 positif de **3 058 382.44€** (contre 2.8M€ sur l'exercice 2020). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Ce résultat du seul exercice 2021 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2020 reporté sur 2021 (1 285 666.37 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **4 344 048.81€** (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2021).

- *Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)*

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à **7 515 086.01 €**, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement pour **2 919 021.93 €**. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à **10 434 107.94 €** (hors Restes à réaliser 2020).

- *Les recettes d'investissement*

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à **8 876 776.95 €** (hors Restes à Réaliser 2020).

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2021, un résultat déficitaire de **- 1 557 330.99 €**.

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2021, soit **2 441 652.72 €** en dépenses, et **2 496 252.99 €** en recettes. La réalisation des Restes à Réaliser 2020 se traduit par un excédent de financement de + **54 600.27€**.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2021 est négatif à **- 1 502 730.72€** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations d'investissements 2021 et de l'excédent de financement des restes à réaliser 2021 qui seront reportés dans le budget primitif 2022).

Au global, l'exercice 2021 affiche (section de fonctionnement et investissement confondues) un total de recettes de **34 981 793.08 €** et un total de dépenses de **32 140 474.99 €**, soit un résultat de clôture de **2 841 318.09€**.

2. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **+2.86%** entre 2020 et 2021 (après avoir connu 2 années consécutives de repli en 2019 et 2020).

Les recettes réelles s'élèvent à 22.1M€ environ sur 2021 contre 21.5M€ en 2020.

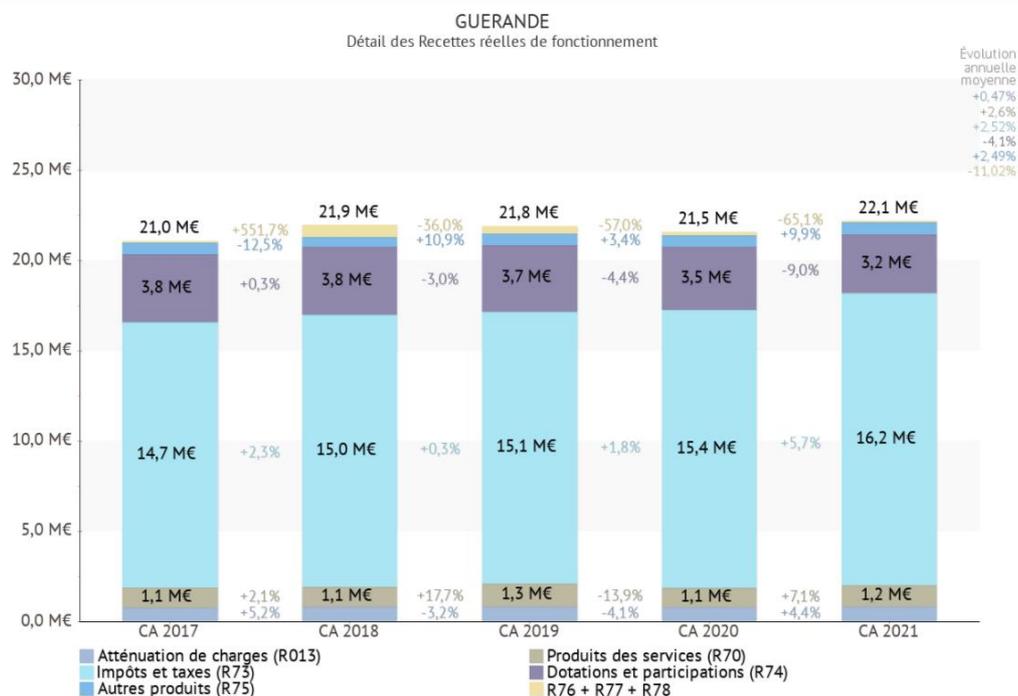
Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :

- Une dynamique retrouvée du produit des services proposés par la ville de Guérande (en hausse de 7% entre 2020 et 2021 après une forte baisse en 2020 en raison du contexte de COVID).
- Des impôts et taxes en hausse de près de +6% entre 2020 et 2021 (+874K€). Le produit des seuls impôts locaux (11.8M€) progresse de +3.6%. Les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation (1.7M€ en 2021) ont progressé de +300K€ par rapport à 2020. Le produit de la taxe de séjour (206K€ en 2021) retrouve une vraie dynamique après l'effondrement enregistré en 2020 en raison du COVID (127K€ en 2020).

Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (73%), les concours versés par l'État représentent la 2nde source de recettes (14%). La part des concours de l'État dans les recettes de la commune tend à diminuer d'année en année (ils représentaient encore 18% de recettes de fonctionnement de la commune en 2017). Contrairement à 2020, la DGF de la commune progresse en 2021 par rapport à 2020 (+14K€). En revanche, le produit de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) continue sa lente érosion (400K€ en 2021 contre plus de 440K€ en 2017).

Le produit des services (1.2M€ en 2021) participe à sa façon à l'équilibre budgétaire de la commune. La dynamique de ces recettes participe aux résultats de la commune.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 027 231 €	21 919 483 €	21 844 400 €	21 528 734 €	22 145 005 €	+1,3 %
Atténuation de charges (R013)	761 956 €	801 539 €	775 775 €	743 946 €	776 366 €	+0,47 %
Produits des services (R70)	1 064 164 €	1 086 781 €	1 278 697 €	1 100 968 €	1 179 415 €	+2,6 %
Impôts et taxes (R73)	14 699 218 €	15 042 100 €	15 091 454 €	15 364 560 €	16 239 020 €	+2,52 %
Dotations et participations (R74)	3 762 674 €	3 773 124 €	3 658 395 €	3 497 310 €	3 182 493 €	-4,1 %
Autres produits (R75)	638 380 €	558 772 €	619 766 €	640 987 €	704 505 €	+2,49 %
Produits Financiers (R76)	14 €	4 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
Produits exceptionnels (R77)	100 825 €	657 163 €	420 313 €	180 963 €	63 206 €	-11,02 %
Autres recettes réelles (hors R013, R73, R74, R75, R76, R77, R79)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	



3. Bilan de la section de fonctionnement – Volet Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont enregistré une faible évolution de **+ 0.41%** entre 2020 et 2021. Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 18.2M€ sur 2021 contre 18.1M€ en 2020.

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement avaient enregistré une progression d'environ 2% entre 2019 et 2020.

L'année 2021 a été marquée par une maîtrise des dépenses de personnel (en hausse de 90K€, soit +0.8% environ par rapport à 2020).

L'évolution des dépenses du chapitre 011 (Charges à caractère général) a été contenue à +3% (+100K€ environ).

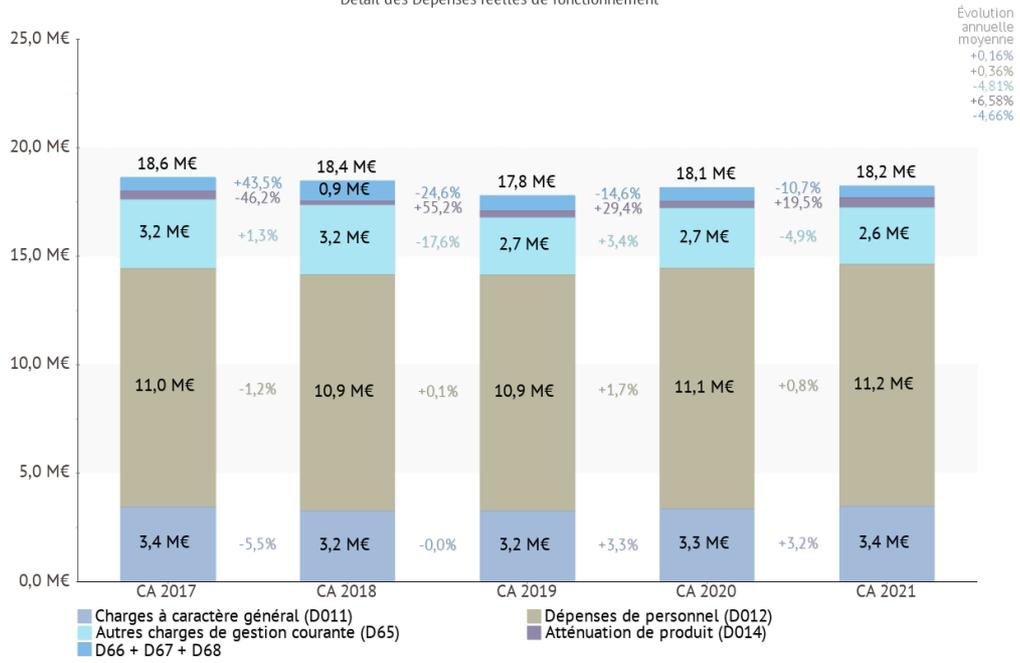
Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se sont établies aux environs de 2.6M€ en baisse de 130K€ environ par rapport à 2020 en raison de la baisse de la subvention de fonctionnement allouée par la commune à son CCAS (-50K€ soit 750K€ pour 2021).

L'effort de la commune en direction de ses associations s'établit pour 2021 à 145K€ environ.

La commune a versé pour environ 534K€ aux écoles privées ; 94K€- à l'association BB d'Eole ou encore 95K€ aux PEP Anjou – Atlantique pour les activités des jeunes ; 625K€ de participation de fonctionnement au SIVOM de la Madeleine ; 125K€ au Comité des œuvres sociales de la ville de Guérande.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	18 597 133 €	18 435 849 €	17 758 817 €	18 127 464 €	18 201 146 €	-0,54 %
Charges à caractère général (D011)	3 422 476 €	3 234 302 €	3 233 037 €	3 338 343 €	3 444 477 €	+0,16 %
Dépenses de personnel (D012)	11 020 033 €	10 891 363 €	10 899 703 €	11 088 068 €	11 179 545 €	+0,36 %
Atténuation de Produit (D014)	346 106 €	186 166 €	288 869 €	373 901 €	446 645 €	+6,58 %
Autres charges de gestion courante (D65)	3 180 720 €	3 223 099 €	2 657 465 €	2 746 563 €	2 611 811 €	-4,81 %
Charges financières (D66)	624 015 €	895 001 €	614 651 €	566 835 €	513 706 €	-4,75 %
Charges exceptionnelles (D67)	3 783 €	5 918 €	65 092 €	13 754 €	2 812 €	-7,15 %
Dépenses imprévues (D022)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dotations & provisions réelles (D68)	0 €	0 €	0 €	0 €	2 150 €	ns
Autres dépenses réelles (hors 011,012,65,014,66,67)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

GUERANDE
Détail des Dépenses réelles de fonctionnement



4. Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune.

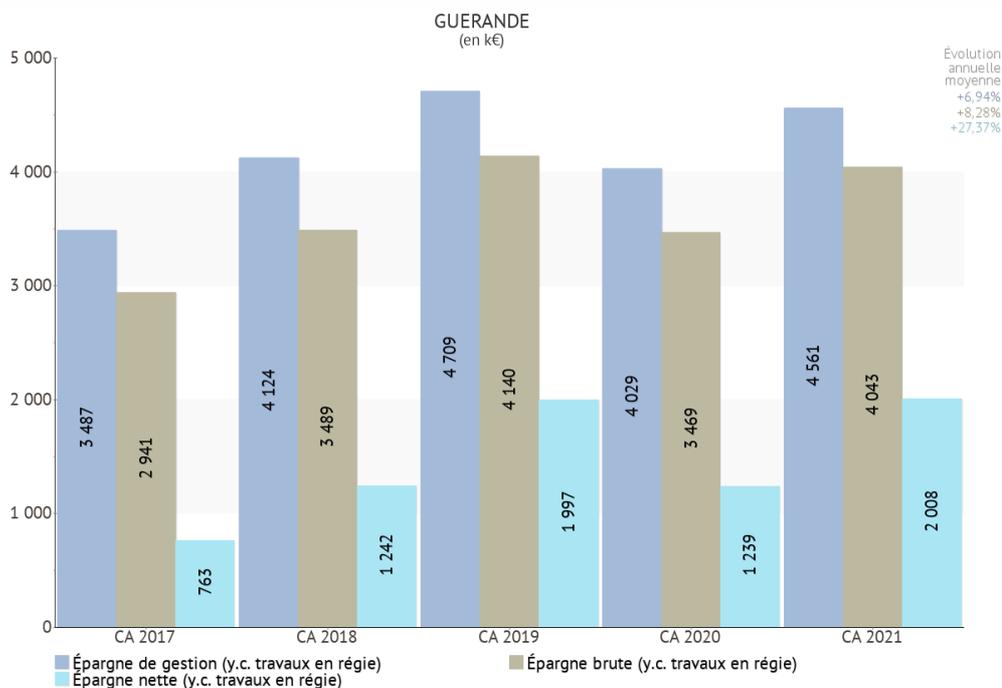
En raison d'une évolution relativement significative de ses recettes réelles de fonctionnement (+2.86%) et d'une maîtrise de l'évolution de ses dépenses réelles (+0.41%), le niveau de capacité d'autofinancement brute de la commune s'est amélioré au cours de l'exercice 2021.

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute de **4 042 964 €** en 2021 contre **3 468 758 €** sur 2020. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

Ce niveau de CAF brute permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**2 035 340 €**) et d'autofinancer une partie de ses dépenses d'équipement réalisées courant 2021.

La commune dégage ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) nette (des remboursements en capital de la dette) positive de **2 007 624 €** environ en 2021 contre **1 238 562 €** en 2020.

La commune affiche ainsi pour 2021 un ratio CAF nette / Recettes réelles de fonctionnement de 9% environ (contre 8.52% pour les communes de même taille en 2020 / Source DGFIP).



5. Section d'investissement – Volet Dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (en tenant compte des engagements réalisés fin 2021 / voir liste en annexe), est de **77%**. Ce taux d'engagement retrace les dépenses mandatées et les engagements juridiques initiés par la commune fin 2021 sur crédits 2021 soit un total de **7 305 460.46€**.

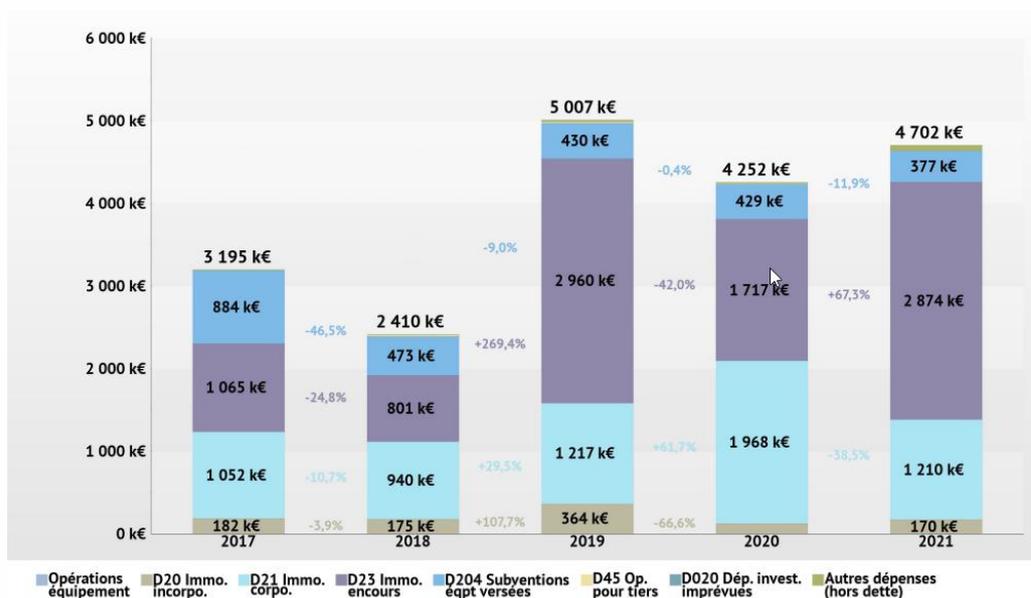
Les principales dépenses d'investissement réalisées et engagées courant 2021 sont :

- 488K€ de travaux de voirie
- 212K€ d'attribution de compensation d'investissement versée à CAP Atlantique
- Aires de jeux pour enfants pour 182K€
- Aménagements de sécurités sur voirie pour 128K€
- 1.6M€ de travaux de restauration sur le patrimoine historique (remparts, Porte Saint-Michel, Vitraux de la collégiale)
- 600K€ de travaux de Gros Entretien Renouvellement sur le patrimoine de la commune (dont 230K€ sur le patrimoine culturel / Athanor)
- 900K€ de matériels pour les services (dont 523K€ de matériels roulants)
- 91K€ de participation d'investissement au SIVOM de la Madeleine
- 1.6M€ de rénovation/extension du complexe sportif Jean Ménager
- 108K€ de travaux de rénovation du système de chauffage de l'Hôtel de Ville

Les Restes à Réaliser 2021 s'élèvent à **2 441 652.72 €**. Ils s'expliquent par l'engagement de travaux ou d'achats importants sur la fin de l'exercice 2021 et dont les factures arriveront courant 2022.

Ces dépenses d'équipement engagés fin 2021 sur crédits 2021 seront reportées sur 2022 dans le budget primitif 2022.

Ces restes à réaliser en dépenses s'accompagnent de restes à réaliser en recettes de **2 496 252.99€**. Ces restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions obtenues auprès des cofinanceurs de la commune mais non encore encaissées mais également d'un emprunt de 1M€ souscrit auprès de la Caisse d'Épargne (puis cédé au Crédit Foncier) début décembre 2021.



6. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont au nombre de 4. On dénombre :

- ⇒ L'autofinancement (net) constitué pour 2M€ sur 2021
- ⇒ Les subventions et fonds d'investissement reçus qui se sont élevés à 2.8M€ sur 2021
- ⇒ L'emprunt (0€)
- ⇒ Le fonds de roulement (les réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2021, la commune a mobilisé sa capacité d'autofinancement nette pour 2M€ mais aussi des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Conseil départemental, Conseil régional, Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, DRAC, etc...) pour 1.6M€ environ.

Liste des principales subventions encaissées au titre de 2021

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre des travaux de rénovation/extension du Complexe sportif Jean Ménagier : 367K€
- Fonds de concours CAP Atlantique au titre de Jean Ménagier : 38K€
- Subvention de la DRAC, de la Région et du Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre des programmes de restauration du patrimoine (Porte Saint-Michel, Vitraux de la Collégiale, Remparts) : 604K€
- Fonds de concours CAP Atlantique en faveur des travaux de rénovation de la voirie communale (PAVC) : 222K€
- Subvention d'investissement de la FFF (Fédération Française de Football) pour l'aménagement de terrains synthétiques de football à 5 : 59K€

La commune a également perçu pour **540 000 €** au titre du FCTVA. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'État aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2020 pour les sommes attribuées en 2021). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

La commune a également encaissé pour **389K€** de taxe d'aménagement. Cette taxe est affectée au financement des investissements menés par la collectivité. De même, les recettes issues du mécénat d'entreprises affecté aux travaux de restauration du patrimoine historique se sont élevées à 218K€ sur 2021.

A noter que la commune n'a pas mobilisé d'emprunts nouveaux au cours de l'exercice 2021 (l'emprunt réalisé début décembre 2021 a été mobilisé courant janvier 2022 ; l'encours de dettes au 31/12/2021 est donc net de cet emprunt).

La commune est ainsi parvenue à mobiliser pour 4.8M€ de recettes pour financer ses dépenses d'équipement réalisées courant 2021 (CAF nette comprise).

Rapportées à 4.8M€ de dépenses d'équipement, la commune n'a pas été contrainte de puiser dans ses réserves (son fonds de roulement) pour financer intégralement son programme d'investissement 2021.

La trésorerie bilantielle de la commune au 31/12/2021 s'élève ainsi à 2.8M€ en baisse d'environ 37K€ par rapport à fin décembre 2020 ; elle équivaut à un peu moins de 2 mois de charges réelles de fonctionnement (pour une norme admise à 3 mois de charges réelles de fonctionnement ; l'emprunt mobilisé en janvier 2022 est donc venu renforcer le fonds de roulement de la commune).

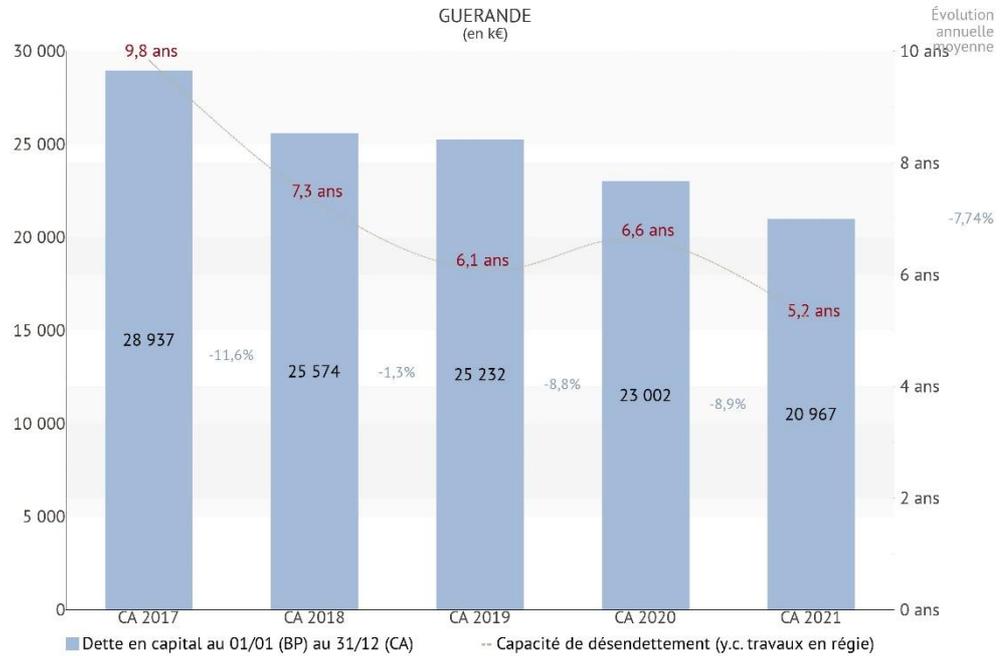


7. Evolution et structure de la dette

L'encours de dettes de la commune s'élève au 31/12/2021 à 20.9M€ contre 23M€ à fin décembre 2020. L'encours de dettes de la commune se compose de :

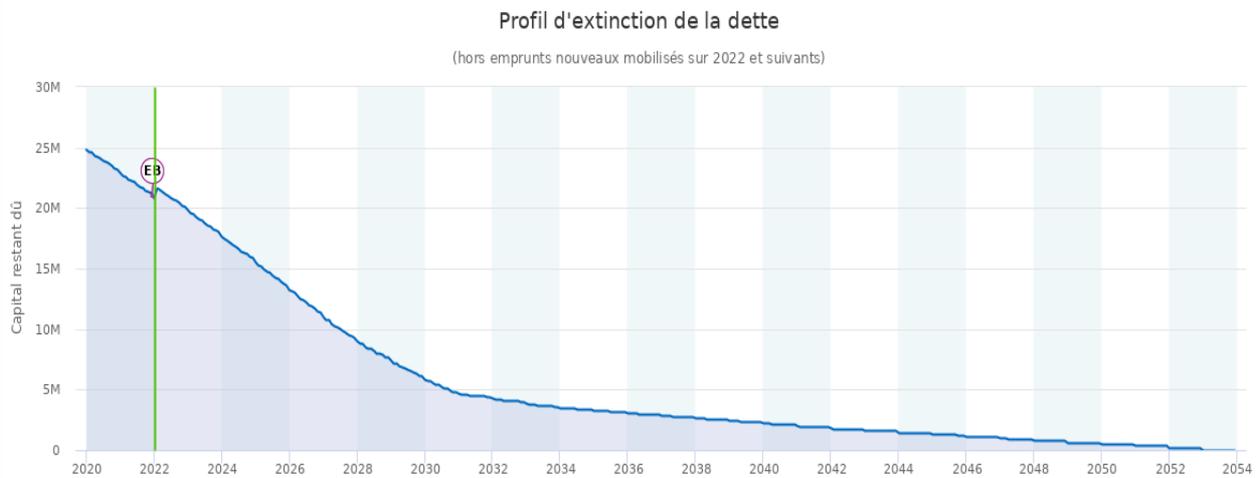
- 14.6M€ de dettes bancaires « classiques »
- 2.3M€ TTC d'encours de dettes lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la ville
- 4M€ d'encours de dettes au BEA « Gendarmerie.

Pour mémoire, en face de cette « dette Gendarmerie », la ville perçoit une recette de l'État qui couvre une grande partie de l'annuité versée par la ville à la société SNI (le laissé à charge de la commune s'établit à environ 60 à 70K€).



Le taux moyen de l'encours de dettes de la ville de Guérande s'établit à 2.34% au 31/12/2021 (et à 2.27% au 21 janvier après mobilisation de l'emprunt de 1M€ signé fin décembre 2021).

L'encours de dettes de la commune repose à 91% sur du taux fixe, et 9% sur du taux variable (dont EURIBOR 5% et Livret A 4%).



Affectation du résultat 2021

A la suite de la présentation du compte financier unique 2021, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte administratif, nous avons indiqué que le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement était de **4 344 048.81 €**, et que la section d'investissement (en incluant les Restes à Réaliser 2021) présentait un déficit (ou Besoin de financement) de **1 502 730.72 €**. L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **1 502 730.72 €** sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de **2 841 318.09 €** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022.

Détail des restes à réaliser 2021

Service gestionnaire	Restes à réaliser 2021 / Dépenses
Total	2 441 652,72
PATRIMOINE	828 265,12
BATIMENTS	749 152,34
VOIRIE COMMUNALE	531 921,26
VEHICULES	143 467,15
ESPACES VERTS	128 317,66
URBANISME	17 888,50
MUSEE	12 798,97
SOLIDARITE	10 000,00
SPORTS	7 476,40
ACTIONS CULTURELLES	5 922,12
ECLAIRAGE PUBLIC	3 418,32
CIMETIERES	1 512,00
JEUNESSE SERVICES COMMUNS	612,88
RESTAURANT SCOLAIRE DU PRADONNAIS	550,01
ACHATS ENTRETIEN	349,99